Granular Modified PTFE

Gujarat Fluorochemicals Ltd.

Version Num: **4.4**
Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (UE) n ° 2015/830)

Date d'émission:**16/01/2020**
Date d'impression: **16/01/2020**
S.REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Granular Modified PTFE
Nom Chimique	politef
Synonymes	INOFLON® M665, INOFLON® M670, INOFLON® M675, INOFLON® M690, INOFLON® M695, INOFLON® M280, INOFLON® M290, INOFLON® M295
Formule chimique	$(C_2F_4)x$
Autres moyens d'identification	Pas Disponible
Numéro CAS	9002-84-0*

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Résines pour le moulageet / ou l'extrusion
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	**Gujarat Fluorochemicals Ltd.**
Adresse	12/ A Dahej Industrial Estate GIDC India
Téléphone	+91-2641-618003
Fax	+91-2641-618012
Site Internet	www.inoflon.com
Courriel	inoflon@gfl.co.in

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	**Gujarat Fluorochemicals Ltd.**
Numéro de telephone d'appel d'urgence	+91-2641-618080-81
Autres numéros de téléphone d'urgence	Europe: +49 40 8080 74 529

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] [1]	Sans Objet

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	Sans Objet

MENTION D'AVERTISSEMENT	**SANS OBJET**

Continued...

Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Réponse

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

2.3. Autres dangers

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Une exposition peut provoquer des effets irréversibles*.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.9002-84-0 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	>99.9	politef	Sans Objet

Légende: *1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible*

3.2. Mélanges

Voir les Informations sur les ingrédients dans la section 3.1

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux: ▸ Rincez la région touchée à l'eau. ▸ Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil. Pour les brûlures **THERMIQUES:** ▸ Ne pas retirer les lentilles de contact ▸ Allonger la victime, sur un brancard si disponible et poser un pansement sur les deux yeux, s'assurer que les pièces de tissu de maintient n'appuient pas sur l'œil blessé en plaçant des pansements épais sous les tissus de maintient, en-dessous et au-dessus de l'œil. ▸ Rechercher une assistance médicale de manière urgente ou transporter à l'hôpital.
Contact avec la peau	Si ce produit entre en contact avec la peau: ▸ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). Consultez un médecin s'il y a une irritation. En cas de brûlure: ▸ Appliquer immédiatement de l'eau froide sur les brûlures, par immersion ou bandage avec des linges saturés. ▸ Ne pas retirer ou couper les vêtements au-dessus de la zone brûlée. NE PAS retirer les vêtements qui ont adhéré à la peau car ceci peut causer d'autres blessures. ▸ Ne pas percer les ampoules ou retirer le produit solidifié. ▸ Couvrir rapidement la blessure avec un vêtement propre afin de prévenir une infection et amoindrir la douleur. ▸ Pour les brûlures importantes, draps, serviettes ou taies d'oreillers sont parfaits; laisser des trous pour les yeux, le nez et la bouche. ▸ Ne pas appliquer d'onguent, d'huile, de beurre, etc. en toute circonstance sur une brûlure.

Continued...

	▪ De l'eau peut être fournie an petites quantités si la personne est consciente. ▪ En toutes circonstances, de l'alcool ne doit pas être fourni. ▪ Rassurer. ▪ Traiter pour un choc en conservant la personne au chaud et dans une position allongée. ▪ Rechercher et prévenir une aide et un conseil médical personnalisé à l'avance pour indiquer la cause et l'étendue des blessures et l'estimation de l'heure d'arrivée du patient.
Inhalation	▪ Si de la poussière est inhalée depuis la zone contaminée: ▪ Encourager le patient à se moucher et s'assurer de voies respiratoires claires. ▪ Demander au patient de se rincer la bouche ave cde l'eau mais de ne pas boire d'eau. ▪ Rechercher immédiatement une attention médicale.
Ingestion	▪ Rincez la bouche avec beaucoup d'eau. ▪ Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Ne pas diriger un jet solide d'eau ou de mousse sur le matériau enflammé fondu; ceci peut provoquer un éclaboussement et répandre l'incendie.
- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	▪ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▪ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. ▪ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. ▪ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▪ Ne pas approcher des containers suspectés être chauds. ▪ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. ▪ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. ▪ L'équipement devrait être complètement décontaminé après usage.
Risque D'Incendie/Explosion	▪ Solide combustible qui brûle mais propage difficilement les flammes. ▪ Eviter la génération de poussières, particulièrement de nuage de poussière dans un lieu non-ventilé ou confiné car les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air ou toutes autres sources d'allumage i.e. flamme ou étincelle, vont provoquer un feu ou une explosion. Des nuages de poussières générées par un fin grattement du solide sont un risque particulier; l'accumulation de fines poussières peut brûler rapidement et avec force si allumé. ▪ Les poussières sèches peuvent également être chargées électrostatiquement par des turbulences, un transport par route, un déchargement dans des conduits d'échappements et durant le transport. ▪ La constitution des charges électrostatiques peut être stoppée en les liant et avec une mise à la terre. ▪ Les équipements de manipulation de poudre tels que collecteurs de poussières, séchoirs et moulins peuvent nécessiter des mesures de protection particulières telles qu'une explosion produisant un puissant souffle. Les produits de combustion incluent: , Monoxyde de carbone (CO) , Dioxyde de carbone (CO2) , Fluorure d'hydrogène (HF) , Autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques. **ATTENTION:** Une contamination de liquide chauffé/en fusion avec de l'eau peut provoquer une explosion violente de vapeur, avec dispersion des contenus bouillants.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Continued...

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▸ Nettoyer immédiatement les éclaboussures. ▸ Eviter un contact avec la peau et les yeux. ▸ Porter des lunettes de sécurité et des gants imperméables. ▸ Suivre les procédures de nettoyage et éviter de créer de la poussière. ▸ Aspirer ou retirer avec une pelle. ▸ Placer le produit répandu dans un container propre, étiqueté, sec et avec une système de fermeture.
Eclaboussures Majeures	▸ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▸ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection et une respirateur contre les poussières. ▸ Prévenir les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. ▸ Eviter la création de poussière. ▸ Balayer et retirer avec une pelle. Récupérer le produit autant que possible. ▸ Mettre les résidus dans des sacs étiquetés ou d'autres containers pour le traitement. ▸ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuelle est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	▸ Limitez tout les contacts de la personne qui ne sont pas indispensables. ▸ Mettez des vêtements qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. ▸ Travaillez dans un endroit bien aéré. ▸ Evitez le contact avec des matériels incompatibles. ▸ Lors de la manipulation, ne buvez pas, ne mangez pas et ne fumez pas. ▸ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ▸ Evitez les dégâts matériels sur les récipients. ▸ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation. ▸ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. ▸ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation. ▸ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues. Les containers vides peuvent contenir des poussières résiduelles qui possèdent le potentiel de s'accumuler après une certaine période de repos. De telles poussières sont susceptibles de s'enflammer au contact d'une source d'inflammation appropriée. ▸ Ne pas couper, perce, limer ou souder de tels containers. ▸ De plus, s'assurer qu'une telle activité n'est pas réalisée à proximité de containers pleins, partiellement remplis ou vides, sans une autorisation appropriée pour la sécurité du lieu de travail.
Protection anti-feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

7.2. Conditions d'un stock age sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Emballer comme recommandé par le fabricant. Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilite de Stockage	Evitez le contact avec l'eau, les aliments ou les semences. Pour les produits contenant du PTFE: Eviter un stockage avec des agents oxydants forts, du tétra-fluoro-éthylène, de l'héxa-fluoro-éthylène, du perfluoro-iso-butylène, du fluorure de carbonyle et du fluorure d'hydrogène.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Continued...

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
politef	Polytetrafluoroethylene	12 mg/m3	130 mg/m3	790 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
politef	Pas Disponible	Pas Disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingéniérie approprié

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normal. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possèdent des vélocités "d'échappement" différentes, qui à leur tour, déterminent les "vélocités de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contanimants:	Vitesse de l'air:
Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)
Aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées acides provenant de revêtements métalliques, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)
Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).	2,5-10 m/s (500-2000 f/min)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle
1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d'air de la pièce
2: Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité
3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante
4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.
Pour les produits en fusion:
Fournir une ventilation mécanique, en général une telle ventilation devrait être fournie dans les zones de conversion et de malaxage et dans les stations de travail de fabrication ou le produit est chauffé. Une ventilation d'extraction locale devrait être utilisée sur et à l'intérieur de la machinerie utilisée dans la manipulation du produit en fusion.

8.2.2. Protection Individuelle

Continued...

Protection des yeux / du visage.	▪ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▪ Masque chimique. ▪ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.
Protection de la peau	Voir protection des mains ci-dessous
Protection des mains / des pieds	La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants: fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité. Durant la manipulation de matériaux chauds, porter des gants résistant à la chaleur et montant jusqu'au coude. Des gants en caoutchouc ne sont pas recommandés pour la manipulation des objets et matériaux chauds. Des gants de protection, par exemple, gants en cuir ou gants avec une surface de contact en cuir.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	Durant la manipulation de liquides chauds ou en fusion, porter des pantalons ou des protèges bottes complets, afin d'éviter aux éclaboussures d'entrer dans les bottes. Habituellement manipulé comme un liquide en fusion qui nécessite une protection thermique de l'ouvrier et augmente les risques d'exposition aux vapeurs. ATTENTION: Les vapeurs peuvent être irritantes. Aucun équipement spécial n'est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. **SINON:** ▪ Protections. ▪ Crème écran. ▪ Unité de nettoyage pour les yeux.

Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Facteur de protection	Respirateur à demi-masque	Masque respiratoire complet	Masque à adduction d'air
10 x ES	A P1 conduit d'air*	- -	A PAPR-P1
50 x ES	Conduit d'air**	A P2	A PAPR-P2
100 x ES	-	A P3	-
		Conduit d'air*	-
100+ x ES	-	Conduit d'air**	A PAPR-P3

- Pression négative sur demande ** - Débit continu

- Les respirateurs peuvent être nécessaires quand les contrôles d'ingénierie et administratifs n'empêchent pas de manière adéquate les expositions. La décision
- d'utiliser une protection respiratoire doit être basée sur une appréciation professionnelle prenant en compte l'information de toxicité, les données de mesure d'exposition et la fréquence et la probabilité d'exposition du travailleur.
- Les limites publiées d'exposition professionnelle, quand elles existent, aideront à déterminer l'utilisation adéquate des aides respiratoires sélectionnées. Elles peuvent être mandatées par le gouvernement ou recommandées par les vendeurs.
- Les respirateurs certifiés, s'ils sont bien sélectionnés et testés pour leur efficacité, seront utiles pour protéger les travailleurs contre l'inhalation des particules dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire.
- Utilisez un masque approuvé de circulation positive d'air si des quantités importantes de poussière sont répandues à l'air libre.
- Essayez de ne pas créer des conditions étant la cause de poussière.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Du produit en fusion ou fondu peut être moulé ou extrudé.

État Physique	Solide	**Densité relative (Eau = 1)**	2.14-2.20
Odeur	Pas Disponible	**Coefficient de partition n-octanol / eau**	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	**Température d'auto-allumage (°C)**	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	**Température de décomposition**	Pas Disponible

Continued...

Point de fusion / point de congélation (°C)	327-342	**Viscosité (cSt)**	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	Pas Disponible	**Poids moléculaire (g/mol)**	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	**Goût**	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	**Propriétés explosives**	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	**Propriétés oxydantes**	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	**La tension de surface (dyn/cm or mN/m)**	Sans Objet
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	**Composé volatile (%vol)**	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	**Groupe du Gaz**	Pas Disponible
Hydrosolubilité (g/L)	Immiscible	**pH en solution (1%)**	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air =1)	Pas Disponible	**VOC g/L**	Pas Disponible

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle. A des températures supérieures à 400 deg. C, le polymère commence à se décomposer avec la réaction devenant de plus en plus rapide avec l'augmentation de la température. Les fumées des matériaux de combustion contiennent des PTFE qui irritent les voies respiratoires supérieures et peuvent être nuisibles si l'exposition est prolongée. Des PTFE sur-chauffés ou brûlés libèrent du fluorure d'hydrogène (un gaz corrosif et fortement irritant) et de faibles quantités de fluorure de carbonyle (fortement toxique). L'inhalation de gaz de fluorure d'hydrogène provoque la formation d'un acide fluorhydrique dans les muqueuses, provoquant entrechoquement, toux et une irritation importante des yeux, du nez et de la gorge. Après une période d'un ou deux jours sans symptômes, il peut survenir une « fièvre des fondeurs » - une maladie temporaire ressemblant à la grippe avec fièvre, frissons et quelquefois, une toux avec un difficulté respiratoire durant environ 24 heures. Une inhalation ou un contact de la peau avec du fluorure carbonyle peut provoquer une irritation avec inconfort et érythèmes. De plus, il peut survenir une corrosion des yeux avec ulcères de la cornée et de la conjonctivite, irritation du nez et de la gorge, ou irritation temporaire des poumons produisant une toux, un inconfort, une difficulté respiratoire et un souffle court. Les personnes avec des maladies pulmonaires existantes peuvent être plus vulnérables aux effets toxiques des produits ci-dessous. Habituellement pas un risque en raison de la nature non-volatile de produit.
Ingestion	Le produit n'a pas été classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement en presence d' organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins). Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements.

Continued...

	Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis. Produit à fort poids moléculaire; sur une exposition aiguë, ils devraient passer à travers les voies gastro-intestinales avec peu de changements/absorption. Une accumulation occasionnelle du produit solide dans les voies alimentaires peut engendrer la formation de concrétion, produisant un inconfort.
Contact avec la peau	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
Yeux	Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent). De petits dommages abrasifs peuvent également survenir. Le produit peut engendrer des irritations dues à la présence d'un corps étranger chez certains individus.
Chronique	Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux); néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée. Ce produit contient une quantité substantielle de polymère considéré comme étant à faible risques. Ils sont classifiés comme ayant un PM entre 1000 et 100000, avec moins de 25% des molécules avec un poids moléculaire sous 1000 et moins de 10 % sous 500; ou ayant en moyenne un poids moléculaire supérieur à 10000. Les groupes fonctionnels contenus sur ces polymères sont alors classifiés au sein de catégories de risque. Etre classifié comme polymère 'considéré à faible risque' ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque associé avec le produit chimique. Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir, selon au moins une des Classes étudiées, des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles il n'existe toutefois que des données inappropriées pour faire une estimation satisfaisante.

Granular Modified PTFE	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Pas Disponible	Pas Disponible
politef	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Orale (rat) LD 50: 1250 mg/kg[2]	Pas Disponible
Légende:	*1 Valeur obtenue par Europe ECHA Substances Enregistrées. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques*	

POLITEF	Les composés perfluorés sont des transporteurs de peroxysome potentiels. Le produit peut produire une prolifération de peroxysome. Les peroxysomes sont des organites uniques, limités à la membrane dans le cytoplasme et qui sont trouvés dans les cellules des animaux, des plantes, des champignons et des protozoaires. Les supports de prolifération incluent certaines drogues hypolipidémiantes, des plastifiants d'ester phtaliques, des solvants industriels, des herbicides, les saveurs alimentaires, les antagonistes leucotriènes D4 et les hormones. Des études animales ont montrées que les supports de prolifération de peroxysome provoquent clairement des cancers, particulièrement du foie. Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3: NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.

Toxicité aiguë	✖	**Cancérogénicité**	⊘
Irritation / corrosion	⊘	**Reproducteur**	⊘
Lésions oculaires graves / irritation	⊘	**STOT - exposition unique**	⊘
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	⊘	**STOT - exposition répétée**	⊘
Mutagénéïté	⊘	**Risque d'aspiration**	⊘

Légende: ✖ *– Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification*
✔ *– Données nécessaires à la classification disponible*
⊘ *– Données non disponibles pour faire la classification*

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Continued...

Granular Modified PTFE	**ENDPOINT**	**DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)**	**ESPÈCE**	**VALEUR**	**SOURCE**
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
politef	**ENDPOINT**	**DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)**	**ESPÈCE**	**VALEUR**	**SOURCE**
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Légende: *Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration*

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
politef	HAUT	HAUT

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
politef	BAS (LogKOW = 1.2142)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
politef	BAS (KOC = 106.8)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Critères PBT remplies?	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquettes nécessaires

Polluant marin	Aucun

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. **Numéro ONU**	Sans Objet

Continued...

14.2. Nom d'e **xpédition des Nations Unies**	Sans Objet
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Classe: Sans Objet Risque Secondaire: Sans Objet
14.4. **Groupe** d'e **mballage**	Sans Objet
14.5. **Dangers pour** l'environnement	Sans Objet
14.6. **Précautions particulières à prendre par** l'utilisateur	Identification du risque (Kemler): Sans Objet Code de classification: Sans Objet Etiquette de danger: Sans Objet Dispositions particulières: Sans Objet Quantité limitée: Sans Objet

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. **Numéro ONU**	Sans Objet
14.2. Nom d'expédition **des Nations Unies**	Sans Objet
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Classe ICAO/IATA: Sans Objet Sous-risque ICAO/IATA: Sans Objet Code ERG: Sans Objet
14.4. **Groupe** d'emballage	Sans Objet
14.5. **Dangers pour** l'environnement	Sans Objet
14.6. **Précautions particulières à prendre par** l'uti **lisateur**	Dispositions particulières: Sans Objet Instructions d'emballage pour cargo uniquement: Sans Objet Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement: Sans Objet Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers: Sans Objet Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet: Sans Objet Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison: Sans Objet Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet: Sans Objet

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. **Numéro ONU**	Sans Objet
14.2. Nom d'expédition **des Nations Unies**	Sans Objet
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Classe IMDG: Sans Objet IMDG Sous-risque: Sans Objet
14.4. **Groupe** d'emballage	Sans Objet
14.5. **Dangers pour** l'environnement	Sans Objet
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'**utili **sateur**	N° EMS: Sans Objet Dispositions particulières: Sans Objet Quantités limitées: Sans Objet

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES

Continued...

DANGEREUSES

14.1. **Numéro ONU**	Sans Objet
14.2. Nom d'expédition **des Nations Unies**	Sans Objet
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Sans Objet ¦ Sans Objet
14.4. **Groupe** d'emballage	Sans Objet
14.5. **Dangers pour** l'environnement	Sans Objet
14.6. **Précautions particulières à prendre par** l'utilisateur	Code de classification ¦ Sans Objet Dispositions particulières ¦ Sans Objet Quantités Limitées ¦ Sans Objet Équipement requis ¦ Sans Objet Feu cônes nombre ¦ Sans Objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'anne **xe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

POLITEF (9002-84-0) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC	Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Cette SDS est en conformité avec les règlementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables: 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les règlementations Britanniques suivantes:

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
politef	9002-84-0	Pas Disponible	Pas Disponible

L'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Non classés	Non disponible	Non disponible
2	Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2; STOT SE 3	GHS07; Wng	H319; H315; H335; H332

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	O
Canada - DSL	O
Canada - NDSL	N (politef)
Chine - IECSC	O
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	N (politef)
Japon - ENCS	O
Corée - KECI	O
New Zealand - NZIoC	O

Continued...

Philippines - PICCS	O
É.-U.A. - TSCA	O
Légende:	*O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire* *N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)*

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

date de révision	16/01/2020
date initiale	28/10/2014

Codes pleine de risques de texte et de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
non disponible	

Autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants:
EN 166 - Protection individuelle des yeux
EN 340 - Vêtements de protection
EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques
EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC—TWA: Concentration autorisée - Moyenne pondérée dans le temps
PC-STEL: Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme
IARC: Centre international de recherche sur le cancer
ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux
STEL: Limite d'exposition à court terme
TEEL: Limites d'exposition d'urgence temporaire
IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
FSO: Facteur de sécurité olfactive
DSENO: Dose sans effet nocif observé
DMENO: Dose minimale avec effet nocif observé
TLV: Valeur limite seuil
LOD: Limite de détection
OTV: Valeur de seuil olfactif
FBC: Facteurs de bioconcentration
IBE: Indice biologique d'expositionv

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.

end of SDS